

<https://sam.cscmonavenir.ca/>

Bienvenue à l'École élémentaire catholique Sainte-Anne de Milton !

Septembre 2023

L'année scolaire vient juste de commencer et tu verras que l'ÉEC Sainte-Anne de Milton est une école dont les membres de l'équipe pédagogiques utilisent les techniques-pédagogiques du 21<sup>e</sup> siècle ! Tu auras plusieurs projets et nombreux apprentissages significatifs qui occuperont tes journées. Cette année, tu utiliseras un agenda scolaire électronique à même la suite Google afin de t'aider à planifier tes priorités académiques et parascolaires, via le Google Classroom et le Google Agenda.



Ton agenda électronique dans le Google Classroom est un outil d'organisation et de communication très important. C'est ton "agenda" qui assurera le lien entre l'école et ta famille.

Ton enseignante ou ton enseignant te demandera d'y noter toutes sortes d'informations essentielles à ton succès scolaire, mais tu y trouveras aussi une grande source de renseignements utiles dans différentes matières.

Si tu es au cycle moyen, soit en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année, il faut que tu t'impliques dans ta vie scolaire. Tu auras la chance de participer à plusieurs activités et projets. Implique-toi, pense positif et agis gentiment avec tous les gens de ton entourage à l'image de Jésus.

Passes une année magnifique !

M David Rousselle, Directeur



## Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notre école relève du Conseil scolaire catholique MonAvenir.

Directeur de l'éducation.....Mme Nicole Molloy  
Surintendante de l'éducation.....Mme Marie-France Crête  
Conseillère scolaire..... M Dominique Janssens

Le siège social du Conseil est situé au :

110, avenue Drewry  
Toronto (Ontario) M2M 2C8  
Téléphone : (416) 397-6564  
1-800-274-3764  
Télécopieur : (416) 397-6576

## École élémentaire catholique Sainte-Anne de Milton

(E.E.C. M5) – Le nom changera sous peu

Adresse : 1150 Ferguson Rd.  
Milton (Ontario) L9T 7V8

Tél. : 905-878-5181

Heures d'ouverture du secrétariat de l'école sont de 7 h 30 à 15 h 30.

Heures de classe : 8 h 10 à 14 h 30

Prière de noter que l'accueil des élèves avant le début des classes est assuré à partir de 7 h 55 seulement.

**Les parents sont donc responsables de la surveillance de leurs enfants avant 7 h 55 et après 14 h 30.**

## Vision du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notre école relève du Conseil scolaire catholique MonAvenir et nous adhérons à sa mission ainsi qu'à son plan stratégique de 5 ans allant de 2022 à 2027.



### Notre vision

*L'élève profite d'une pédagogie innovante, bienveillante et engageante appuyée des ressources nécessaires pour développer les compétences transversales dont il a besoin pour réussir en tant que citoyen participatif et responsable.*



## Mission de l'ÉEC Sainte-Anne

Dans le respect de chaque individu, l'école E.E.C. Sainte-Anne de Milton favorise le développement des habiletés émotionnelles, intellectuelles et sociales des élèves afin de collaborer à leur réussite sur les plans scolaire et humain.

L'école Sainte-Anne de Milton veut aussi contribuer à créer et maintenir un sentiment d'appartenance à la communauté francophone dans l'esprit des valeurs évangéliques.

## Énoncés de vision de l'ÉEC Sainte-Anne

- L'école constitue une communauté d'apprentissage qui respecte les droits et la dignité de la personne dans sa diversité.
- L'école véhicule dans ses activités quotidiennes son appartenance à la foi catholique, sa fierté pour la langue et sa culture française qui sont interreliés dans les apprentissages de l'élève.

## Le français à l'école

En tant qu'école francophone de langue maternelle, nous avons le devoir et la responsabilité de promouvoir et de sauvegarder la langue française. Ainsi, le personnel encourage les élèves et leurs parents à parler en français en tout temps et nous vous encourageons à faire de même à la maison. Nous vous demandons aussi de **bien vouloir vous exprimer en français lorsque vous venez chercher votre enfant à l'école ainsi que sur le terrain scolaire.** Vos enfants apprécieront vos efforts, puis par votre exemple, ils comprendront l'importance et la fierté de parler français.

## Projets d'engagement

Afin d'assurer la mise en œuvre de la mission et de la vision de l'école Sainte-Anne de Milton, le personnel de l'école s'engage à guider les élèves dans des situations d'apprentissage de la vie qui favorisent le succès. En voici quelques-unes :

- Une discipline axée sur les valeurs qui aident l'enfant à apprendre l'autorégulation via des solutions pacifiques à l'image de Jésus et en s'inspirant des stratégies énumérées du [Cadre de référence de l'éducation catholique de langue française de l'Ontario](#).
- Comité EASE - révision des procédures d'école bienveillante et équitable.
- Explication, modélisation et utilisation des compétences transversales - ([compétences du 21<sup>e</sup> siècle](#), [HH](#), [profil de l'apprenant IB](#), [profil de l'élève francophone catholique](#)).
- Le personnel adhère au Concept universel de l'apprentissage

CONCEPTION UNIVERSELLE DE L'APPRENTISSAGE : LIGNES DIRECTRICES			
	<b>Offrir plusieurs moyens de ENGAGEMENT</b> Réseaux affectifs Le FORIGIJI de l'apprentissage	<b>Offrir plusieurs moyens de REPRÉSENTATION</b> Réseaux de reconnaissance Le GIGI de l'apprentissage	<b>Offrir plusieurs moyens de l'ACTION et de l'EXPRESSION</b> Réseaux dialogiques Le COMIEM de l'apprentissage
<b>Accéder</b>	Offrir diverses possibilités pour <b>ÉVEILLER L'INTÉRÊT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Optimiser les choix individuels et l'autonomie</li><li>• Optimiser la pertinence, la valeur pédagogique et l'authenticité</li><li>• Minimiser les risques et les distractions</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur le plan de la <b>PERCEPTION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer divers moyens de personnaliser la présentation de l'information</li><li>• Proposer d'autres modes de présentation pour les informations auditives</li><li>• Proposer d'autres modes de présentation pour les informations visuelles</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur le plan de la <b>ACTION PHYSIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser les méthodes de lecture et d'écriture</li><li>• Optimiser l'accès aux outils et aux technologies de soutien</li></ul>
<b>Comprendre</b>	Offrir diverses possibilités pour <b>SOUTENIR L'EFFORT et la PERSÉVÉRANCE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Souligner l'importance des buts et des objectifs</li><li>• Valoriser les expériences et les ressources pour rendre les défis plus stimulants</li><li>• Favoriser la collaboration et la communauté</li><li>• Augmenter le retour d'information pour une plus grande maîtrise</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur les plans de la <b>LANGUE et des SYMBOLES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier la vocabulaire et les symboles</li><li>• Clarifier la syntaxe et la structure</li><li>• Soutenir le découpage des lettres, de la notation mathématique et des symboles</li><li>• Faciliter la compréhension lors du passage d'une langue à l'autre</li><li>• Rester informé et les notions à l'aide de plusieurs supports</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur les plans de la <b>EXPRESSION et de la COMMUNICATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser plusieurs supports de communication</li><li>• Utiliser plusieurs outils d'élaboration et de composition</li><li>• Faciliter la maîtrise de l'information et des ressources électroniques en situation de pratique et de performance</li></ul>
<b>Intégrer</b>	Offrir diverses possibilités sur le plan de la <b>AUTORÉGULATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les attentes et les rôles qui optimisent la motivation</li><li>• Développer les stratégies d'autorégulation et la capacité d'adaptation de l'élève</li><li>• Développer la capacité d'auto-évaluation et de réflexion</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur le plan de la <b>COMPRÉHENSION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activer les connaissances antérieures ou fournir les connaissances de base</li><li>• Faire ressortir les modèles, les caractéristiques essentielles, les liens principales et les relations entre les notions</li><li>• Guider le traitement, la visualisation et la manipulation de l'information</li><li>• Maximiser le transfert et la généralisation</li></ul>	Offrir diverses possibilités sur le plan des <b>FONCTIONS EXÉCUTIVES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Guider l'élève dans l'établissement d'objectifs appropriés</li><li>• Soutenir la planification et l'élaboration de stratégies</li><li>• Faciliter la maîtrise de l'information et des ressources</li><li>• Améliorer la capacité de l'apprenant d'assurer le suivi de ses progrès</li></ul>
<b>Objectif</b>	Apprenants experts qui sont... <b>DÉTERMINÉS et MOTIVÉS</b>	<b>DÉBOUILLARDS et BIEN INFORMÉS</b>	<b>STRATÉGIQUES des CENTRES SUR DES OBJECTIFS</b>

- Relation d'aide offerte de façon soutenue via le programme de tutorat en classe et à l'extérieur de classe.
- Nombreuses activités qui contribuent à créer un espace où les valeurs chrétiennes catholiques sont transmises : Comité d'action pastorale, cueillette de nourriture, projets pastoraux, scolaires et communautaires (animation des messes dominicales à la Mission catholique de Milton) à des activités qui soutiennent des causes

sociales, célébrations eucharistiques, paniers et dons de l'Action de grâce, Noël, Pâques, etc.).

- Nombreuses activités qui contribuent à créer un espace francophone : Comité culturel, radio étudiante en mode vidéoconférence, Émissions TV-Sainte-Anne de Milton aux annonces du matin, participation à la semaine francophone (Prix d'excellence du Conseil), ligue d'improvisation, arts, concours de fierté de parler en français, spectacles de Noël, concert de talents, slam de poésie, vernissage, etc.
- Nombreuses activités sportives qui favorisent le développement d'habiletés athlétiques : Clubs sportifs, hockey, soccer, ballon-panier, etc.
- Programme de leadership (conseil des élèves) et programme de valorisation.
- Valeurs reconnues mensuellement :
  - o septembre : Esprit de collaboration
  - o octobre : Autonomie
  - o novembre : Honnêteté
  - o décembre : Bienveillance et Empathie
  - o janvier : Autorégulation, responsabilité et écoute active
  - o février : Développe des attitudes et des valeurs fondées sur l'enseignement social de l'Église et s'emploie à promouvoir le bien commun, la responsabilité sociale, la solidarité humaine, appréciation de la diversité et l'inclusion de tous.
  - o mars : Engagement dans sa langue et culture française
  - o avril : Persévérance
  - o mai : Créativité (spectacle de talents - semaine d'éducation catholique de langue française)
  - o juin : Communiquer ses idées selon sa pensée critique

Du côté enseignement et apprentissage, l'école Sainte-Anne de Milton travaille en communauté d'apprentissage professionnel, ce qui permet à son personnel de constamment travailler en étroite collaboration par niveau et par cycle d'études.

La littératie et la numératie étant à l'honneur, on cherche à développer les habiletés des élèves pour améliorer leurs compétences tant langagières que mathématiques et techniques. Ainsi, l'école adhère aux demandes du MEO de faire des blocs de numératie et de littératie quotidiennement. En plus de cela, on encourage la participation aux concours de mathématiques ; par exemple Pythagore (6<sup>e</sup> année). L'ÉEC Sainte-Anne de Milton sera une école qui utilise les techniques pédagogiques du 21<sup>e</sup> siècle allant de la techno pédagogie, de l'apprentissage des STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et maths), des compétences, de la créativité, de résolution de problèmes, de l'amélioration continue, l'évaluation et de prise de risques, compétences relationnelles et de communication et la mise en œuvre de projets.

De plus, l'équipe ressource offre du soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers et accompagne de façon soutenue le personnel en travaillant en collaboration avec le personnel titulaire en salle de classe et dans des classes de soutien avec des sous-groupes d'élèves.

## Sécurité et un climat scolaire positif

La sécurité contribue à créer un climat scolaire positif afin de permettre à tous de donner son plein potentiel. L'élève engagé contribue à rendre son environnement sécuritaire en adoptant un comportement responsable en [suivant la matrice des comportements attendus](#). Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, bénévoles, visiteurs) et **ont l'obligation de signaler et de rapporter un incident**.

Une équipe d'action pour la sécurité dans l'école aide à mettre en œuvre les procédures et les politiques du Conseil tout en étudiant les sondages du climat de sécurité à l'école.

Un plan d'action sur les mesures d'urgence est en place en partenariat avec la police locale. Notre école participe au programme [Brave Education](#) tels que la prévention, l'évaluation de menace, de comportements dangereux et une évaluation du climat scolaire.

Afin d'assurer un milieu sécuritaire, l'école est munie d'un système de surveillance et les portes sont verrouillées en tout temps. De plus, nous avons plusieurs pratiques d'évacuation en cas d'incendie, d'évacuation et de confinement barricadé (lockdown). Le confinement barricadé est utilisé seulement en cas d'incidents violents graves ou de menaces de violence graves. Les élèves se regroupent calmement à l'abri dans une zone protégée et ils restent tranquilles.

## CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'école est un lieu où l'on préconise la responsabilité, **le respect de soi, le respect des autres, le respect de l'environnement, le civisme** et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage sûr.

## CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant :

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

## DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant commencer par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

[ELV.9.6 – Discipline progressive \(PDF non accessible\)](#)

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf> <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>



## L'INTIMIDATION

Selon la NPP 144 de la loi de l'Éducation, l'intimidation peut être un comportement ponctuel ou répété adopté par une personne ou un groupe de personnes.

L'intimidation se produit dans des situations où il y a un déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre des personnes ou des groupes, et peut être un symptôme de racisme, de classisme, d'homophobie, de sexisme, de discrimination religieuse, de discrimination ethnique ou d'autres formes de préjugés ou de discrimination. Elle peut également être fondée entre autres sur la taille, l'apparence, les habiletés ou d'autres facteurs réels ou perçus. Les perceptions sur les différences sont souvent fondées sur des stéréotypes perpétués dans la société en général.

L'intimidation, y compris la cyberintimidation, peut être intentionnelle ou non intentionnelle, directe ou indirecte, et peut s'exprimer de plusieurs façons : de manière physique (par exemple, bousculades, crocs-en-jambe), de manière verbale (par exemple, injures, insultes, menaces, remarques sexistes, racistes ou transphobes) et de manière sociale, aussi appelée relationnelle (par exemple, propagation de rumeurs, exclusion intentionnelle, humiliation publique), ou encore par la destruction du bien d'autrui. [NPP144](#).

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'intervenir lors de situation d'intimidation. L'école élémentaire catholique Sainte-Anne de Milton, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire. Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV7.3.pdf>.

### Le code de conduite de l'école selon la perspective de l'élève :

- Traiter les gens avec dignité et respect en tout temps. Respecter la diversité individuelle et culturelle des personnes, soit tous les élèves et tous les adultes œuvrant dans l'école.
- Respecter les droits des autres (ex. Besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage, besoin de s'amuser en toute sécurité). Agir toujours avec civilité et contribue à faire de son école un endroit propice à l'apprentissage.
- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en toute circonstance.
- Respecter la tranquillité des lieux lors des déplacements dans l'école.
- Utiliser la langue française lors de tout échange en salle de classe, y compris pendant le dîner, dans les corridors et lors des récréations à l'extérieur.
- Respecter le code de conduite régissant le transport scolaire.
- Respecter le code de conduite à observer à l'heure du dîner.

Mesures d'interventions, d'appuis et conséquences possibles suite à un manquement au code de conduite de l'école selon la gravité, la durée et la fréquence :

- Rapport d'incident remis au titulaire de l'élève fautif.
- Rencontre avec l'élève fautif et les autres élèves impliqués selon le cas.
- Note à l'agenda de l'élève.

- Fiche de réflexion ([niveau primaire](#) ou [niveau moyen](#)) à compléter et faire signer par les parents.
- Geste réparateur à appliquer.
- Perte d'un privilège.
- Retenue.
- Devoir écrit comprenant un élément d'apprentissage.
- Bénévolat dans la communauté scolaire.
- Communication téléphonique et/ou par écrit avec les parents.
- Rencontre de l'élève avec la direction d'école.
- Rencontre parents, titulaire, direction d'école.
- Envoi à un service de consultation.
- Communication avec la police (article 310) et autres.
- Suspension\*\* (**voir tableaux des activités pouvant donner lieu à une suspension et donnant lieu à une suspension en vue d'une enquête pour renvoi**).

### **Discipline progressive et sécurité dans les écoles : loi 300 (1) (2) et Code de conduite**

La discipline progressive est une démarche qui vise tous les participantes et participants du Conseil scolaire catholique MonAvenir : élèves, parents ou tuteurs et tutrices, bénévoles et membres du personnel qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée. Tous ces participantes et participants ont droit à la sécurité dans la communauté scolaire. Ce droit s'accompagne du respect des lois et d'une prise de conscience de la responsabilité de chacun face à ses actes lorsqu'ils mettent en péril la sécurité d'autrui et de soi-même. Le Code de conduite s'inspire des valeurs véhiculées par la mission et la vision du Conseil et du Code de conduite provincial.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le code de conduite du Conseil respecte l'article 310 modifiant la Loi sur l'éducation précisant qu'un élève doit être suspendu en vue d'une enquête s'il se livre à une des activités suivantes : Ces suspensions sont non négociables, car elles découlent d'une loi provinciale.

#### **Article 310 Activités donnant lieu à une suspension en vue d'une enquête pour renvoi (20 jours)**

- S1. Tenir en sa possession une arme incluant une arme à feu.
- S2. Utiliser une arme pour infliger ou menacer d'infliger un dommage corporel.
- S3. Se livrer à une agression physique qui cause une lésion ou un dommage corporel nécessitant un traitement ou des soins par médecin ou un praticien.
- S4. Commettre une agression sexuelle.
- S5. S'adonner au trafic d'armes ou de drogues illicites.
- S6. Commettre un vol qualifié.
- S7. Donner/offrir de l'alcool à un mineur.
- — Donner/offrir du cannabis à un mineur.
- S8. Élève a déjà été suspendu pour s'être adonné à de l'intimidation et la présence de l'élève dans l'école constitue un risque considérable à la sécurité d'une autre personne.
- S9. Toute activité énumérée dans la sous-section (306), motivée par les préjugés ou la haine et basée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, les handicaps mentaux ou physiques, l'identité sexuelle, ou encore tout autre élément similaire.
- S10. Se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du conseil, est une activité pour laquelle la direction d'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête, conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au Conseil de renvoyer l'élève

À compter du 1<sup>er</sup> février 2008, l'article 306 de la Loi sur l'éducation précise qu'un élève peut être suspendu s'il se livre à une des activités suivantes :

## Article 306

### Activités pouvant donner lieu à une suspension

- P1. Menacer d'infliger des dommages corporels graves à autrui.
- P2. Posséder de l'alcool ou des drogues illicites  
\_\_\_ Posséder du cannabis, sauf s'il s'agit d'un élève qui consomme du cannabis à des fins médicales.
- P3. Être en état d'ébriété  
\_\_\_ Être sous l'influence du cannabis sauf s'il s'agit d'un élève qui consomme du cannabis à des fins médicales.
- P4. Proférer des jurons ou utiliser des propos grossiers ne s'adressant pas directement à un enseignant ou à une autre personne en position d'autorité.
- P5. Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en position d'autorité.
- P6. Commettre un acte de vandalisme qui a causé un dégât substantiel aux biens ou propriétés de l'école, de l'élève ou aux biens ou propriétés se situant sur l'espace de l'école de l'élève.
- P7. Pratiquer l'intimidation ou cyberintimidation.
- P8. Toute activité qui contrevient au code de conduite du conseil ou de l'école.
- P9. Se livrer à une agression physique qui ne nécessite pas un traitement, des soins par un médecin ou un praticien.
- P10. Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil concernant l'opposition à l'autorité.
- P11. Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil concernant le manquement au devoir.
- P12. Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil.
- P13. L'élève n'a pas son carnet d'immunisation à jour.

Dans le cadre de la directive administrative du Conseil sur la **discipline progressive**, une suspension fait généralement suite à une série d'autres interventions qui n'ont pas réussi à corriger le comportement inacceptable d'un ou d'une élève.

### Agir ensemble contre l'intimidation

Le personnel de l'école souhaite que tous vivent dans un climat harmonieux et de respect où **l'intimidation n'est pas tolérée**. Le personnel croit fermement que tous les élèves ont un rôle important à jouer pour améliorer les relations entre les individus.

**L'intimidation** est une forme d'agression physique, verbale, psychologique ou électronique qui provoque la honte et cause de la douleur, de l'inconfort, de la peur et de l'humiliation à la personne qui la subit

**Le taxage** est une forme d'intimidation qui s'accompagne d'un vol.

L'intimidation, contrairement à une chicane, met en présence les éléments suivants :

- Un déséquilibre des forces
- L'intention de nuire
- Une répétition dans le temps
- Une détresse chez la personne intimidée
- La satisfaction, chez la personne qui intimide, est de voir que ses actions ont un effet sur la personne ciblée
- La menace explicite ou implicite d'avoir recours à d'autres agressions à l'avenir

**Attention, il ne faut pas confondre l'intimidation avec une chicane ou un conflit. Un conflit implique plutôt un pouvoir de négociation à peu près égal entre deux parties.**

Il existe quatre formes d'intimidation :

- **Physique** : frapper, bousculer, donner des coups de pieds, cracher sur l'autre, battre, endommager, cacher ou voler la propriété d'autrui, extorsion, entourer une personne, empêcher quelqu'un de circuler ou de passer
- **Verbale** : injurier, humilier ou menacer, se moquer, taquiner méchamment, tourmenter, utiliser le sarcasme, insulter, passer des remarques dégradantes ou à caractères haineux, racistes, sexistes, homophobes, forcer quelqu'un à faire quelque chose contre son gré
- **Sociale** : exclure une personne du groupe, propager des rumeurs, commérer, révéler des secrets au sujet de cette personne, inciter à la haine, faire prendre le blâme à quelqu'un d'autre, humilier en public, placer la personne dans des situations qui la ridiculise
- **Cyber (technologique)** : utiliser l'ordinateur ou autre technologie dans le but de diffuser des commentaires haineux, de propager des rumeurs, des images, des photos ou des commentaires blessants par courriel, téléphone portable, messagerie texte, blogues, sites Web ou autres moyens techniques pour offenser ou menacer une personne, voler un mot de passe et envoyer des courriels ou des messages instantanés menaçants en empruntant une fausse identité, créer des sites Web, souvent avec protection d'un mot de passe, afin de cibler des personnes précises. \*L'intimidation est une activité qui peut mener à une suspension.

Voici le **PLAN D'INTERVENTION** de l'école face aux situations d'intimidation :

#### Volet élève

COMMENT REAGIR FACE A L'INTIMIDATION ?

**SNAP** : Stop, N'agis pas, Arrête, Pense



**ARRÊTER!** Trouver une façon de mettre fin immédiatement au comportement.

**Comment ?**

- Je dis que le comportement est inacceptable.
- Je trouve une façon d'aider la victime  
Ex. Parler à un autre ami. Prendre le parti de la victime.

**NOMMER!** Expliquer la situation avec des mots précis.

**Comment ?**

- J'explique les sentiments ressentis par les autres.
- Je rappelle les règles de vie de l'école
- Je parle de notre engagement face au respect des autres.



**SIGNALER!** Pour vraiment aider la personne victime d'intimidation, il faut prévenir un adulte comme ton enseignant, la garde du midi, la secrétaire, le directeur et ton parent.



**Comment ?**

- Je décris la situation.
- Je nomme les personnes impliquées.

#### Volet parent

Sites pour les parents (intimidation et taxage) :

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

Le seul service bilingue de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année.

[www.lfcc.on.ca/bully.htm](http://www.lfcc.on.ca/bully.htm)

Un document d'informations, en anglais, à l'intention des parents et des enseignants, qui traite de l'intimidation et de ce qu'on peut faire pour contrer ce phénomène.

[www.prevnet.ca](http://www.prevnet.ca) Un site pour la promotion des relations et l'élimination de la violence. **Veillez aussi visiter le site Web de l'école et consulter l'onglet « Prévention intimidation ».**

## UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au CSC MonAvenir et à l'EEC Sainte-Anne de Milton, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc.) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir :

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison, l'élève doit :

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document. Ceci est nécessaire afin de réduire le gaspillage de papier et assurer une mise en page adéquate des ressources.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respectez la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du conseil. Donc, un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

*Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnels et n'en assume pas la responsabilité.*

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

### Appareils électroniques et divers médias

- Tout appareil électronique : DS, PSP2, iPod, iPad, appareil photo, téléphone portable, lecteur MP3, couteaux, etc., et planche à roulettes, trottinettes, patins à roues alignées sont interdits sur la propriété de l'école, dans l'autobus et lors des sorties éducatives et sportives. Certaines activités nécessitant leur utilisation pour des raisons pédagogiques ou de divertissement, approuvées par l'enseignante ou la direction. Autre que ces moments exceptionnels, la direction ou le membre du personnel qui agit en supervision confisquera tout appareil ou objet pour une période déterminée. Le parent devra venir réclamer l'objet en question au secrétariat. Par contre, il est possible que l'enseignant décide de permettre l'utilisation de ces outils personnels électroniques, mais une communication écrite sera envoyée aux parents les avisant des divers paramètres à suivre. Les téléphones portables devront être laissés au secrétariat en mode fermé lorsque les élèves arrivent à l'école, puis ramassés en fin de journée par l'élève.
- À l'école, selon la politique du Conseil scolaire, lors de l'inscription de l'élève, les parents signent toujours un formulaire d'autorisation permettant à l'école ou au Conseil de publier la photo des élèves. Ceci dit, pour assurer le droit à la vie privée et à la confidentialité, il est interdit de publier des photos sans l'autorisation de la personne photographiée. Si, par exemple, vous ou votre enfant désirez afficher, une photo prise à l'école ou lors d'une activité scolaire sur votre page Facebook ou autres médias, **vous devez avoir la permission de toutes les personnes qui s'y retrouvent.**

### Autobus scolaire

Notre école relève du Conseil scolaire catholique MonAvenir et le transport sera assuré par le service de transport « **Francobus** ». Le responsable de notre région est Mme Jessica Liboiron et vous pouvez rejoindre au 1-800-749-0002. Signalez [Francobus](http://www.francobus.ca) pour tout retard d'autobus.

Si, à l'occasion, votre enfant ne prend pas l'autobus pour retourner à la maison, **vous devez informer l'école par écrit** qu'il/elle a la permission de marcher à la maison ou nous signaler le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant à la fin des classes, le cas échéant. Le signalement doit s'effectuer avant 9 h 00 pour les départs de la même journée.

Lorsque vous devez faire changer l'arrêt d'autobus (déménagement ou autre), prière de compléter un [formulaire de demande](#) sur le site de Francobus [www.francobus.ca](http://www.francobus.ca) ou vous pouvez contacter le secrétariat de l'école pour une assistance plus personnelle. Prévoir un minimum deux semaines pour que tout changement devienne effectif.



**Pour fin d'assurance et raisons de sécurité, votre enfant a le droit de prendre uniquement son autobus. Francobus ne permet pas aux élèves d'embarquer dans un autre autobus.**

### Code de conduite : transport scolaire

Le transport scolaire est un **privilège** et non un droit.

**Les règlements ci-dessous sont mis en place pour assurer la sécurité de votre enfant et celle des autres. Nuire à la sécurité d'autrui enlève à l'enfant le privilège du transport scolaire.**

### Règlements de l'autobus :

1. Je dois me présenter à mon arrêt d'autobus au moins 5 minutes avant l'heure prévue.
2. En attendant l'autobus, je ne dois pas jouer sur les terrains privés. Si je ne respecte pas les droits des propriétaires, mon arrêt d'autobus pourrait être déplacé à un autre endroit.
3. En montant dans l'autobus, je dois rester en rang et éviter de me tirailler, car cela risque de provoquer des blessures.
4. Je dois me diriger directement à ma place, assignée par le conducteur ou le représentant du directeur d'école, et y demeurer assis jusqu'à destination en regardant vers l'avant et en ne bloquant pas l'allée. Je respecte le plan de siège.
5. Je dois **rester assis en tout temps**.
6. Je dois écouter et respecter le conducteur ou la conductrice.
7. Je ne dois pas toucher aux portes et aux sorties de secours. Je dois demander au conducteur ou à la conductrice la permission d'ouvrir les fenêtres.
8. Je ne dois pas lancer des objets dans, hors ou contre le véhicule.
9. Je dois garder l'autobus propre.
10. Je ne dois pas manger ou boire dans l'autobus.
11. Je dois garder mes mains, ma tête et mes pieds à l'intérieur de l'autobus.
12. Durant le trajet, je ne dois pas crier, siffler ou faire des interpellations bruyantes.
13. Je dois m'éloigner du véhicule (3 mètres) immédiatement lors du débarquement et suivre les directives du conducteur ou de la conductrice.
14. Je dois attacher ma ceinture si je voyage dans un autobus muni de ceintures de sécurité.
15. Je dois reporter tout incident d'intimidation au conducteur ou à la conductrice.
16. Les balles et ballons doivent être tenus dans un sac fermé afin d'éviter que ces objets circulent dans le bus involontairement pouvant risquer de limiter son fonctionnement.

#### **Conséquences aux manquements :**

1. En cas de problèmes ou de comportements inacceptables qui se répètent à bord d'un autobus scolaire, le chauffeur d'autobus avise la direction en lui remettant un rapport écrit. Un membre de la direction rencontre l'élève afin de corriger la situation. Une lettre, avec une copie du rapport, est envoyée aux parents ou tuteurs pour les mettre au courant et faire appel à leur collaboration.
2. En cas d'infractions répétées et selon la gravité de l'infraction, l'élève peut perdre le **privilège** du transport pour un certain nombre de jours ou jusqu'à la fin de l'année scolaire.
3. L'élève qui perd le privilège du transport scolaire devra, avec ses parents, se rendre à l'école par leur propre moyen afin d'être présent à l'heure.

## **LES ROUTINES**

Règle générale, les élèves n'ont pas la permission de quitter l'école à l'heure du midi. Le parent qui permet à son enfant de sortir pour le dîner doit en avvertir la direction de l'école **par écrit et désigner un adulte qui sera responsable d'accompagner l'enfant**. L'adulte qui sort l'enfant pour le dîner doit signer le registre se trouvant au secrétariat. Le dîner des élèves se prend donc à l'école, dans les salles de classe. Afin d'assurer que ce repas soit pris en toute sécurité, dans le respect d'autrui et des lieux, il est essentiel de respecter les règles suivantes :

- Obéir à la surveillante ou au surveillant en tout temps.
- Être poli (e) en tout temps avec les surveillants (es) et les autres élèves de la classe.
- Parler calmement.
- Demeurer assis(e).

- Garder le pupitre propre.
- Jeter les déchets à la poubelle.
- Sortir au moment indiqué par la personne en charge de la surveillance.
- **Parler en français** en tout temps.
- Respecter la nourriture et éviter de jouer avec.
- Obtenir un billet de circulation dans l'école pour aller au bureau.

## **Absences / retards d'élèves**

Si votre enfant doit s'absenter/ ou sera en retard de l'école à cause de maladies ou pour toute autre raison, **veuillez-nous en avertir en téléphonant à l'école (905) 878-5181 ou [sam-infocom@cscmonavenir.ca](mailto:sam-infocom@cscmonavenir.ca)**. Prière de noter que nous avons un répondeur pour prendre les messages. Votre enfant est en retard s'il arrive après 8 h 10. Dans ce cas, vous devez accompagner votre enfant au secrétariat pour assurer sa sécurité. Lorsque vous venez chercher votre enfant au cours de la journée, veuillez-vous rendre devant l'école sur le trottoir menant au secrétariat pour signaler votre présence au membre du personnel tenant le registre de départ.

**Tout est question de sécurité pour votre enfant.**

## **Ponctualité des élèves**

Nous visons à responsabiliser les élèves en ce qui concerne la ponctualité. Les élèves devraient être en classe à **8 h 10**, prêts pour le début de la première période, et ce, de la **maternelle à la 6<sup>e</sup> année**. Afin de minimiser le dérangement en classe, le départ en fin de journée s'effectue à 14 h 30, dans la mesure du possible.

## **Médicaments et santé**

Seulement les médicaments sur ordonnance du médecin seront administrés par l'école. Si votre enfant doit prendre un tel médicament, un formulaire est disponible au secrétariat ou sur le site Web du conseil sous [ELV4.1.1 – Administration de médicaments d'ordonnance](#). Veuillez le compléter et le remettre au secrétariat accompagné du médicament. Nous vous recommandons de garder votre enfant à la maison s'il est indisposé pour suivre les cours. **Santé Halton préconise 24h sans fièvre avant le retour à l'école.**

## **Loi Sabrina**

Depuis quelques années, le nombre d'individus souffrant d'allergies graves est à la hausse dans notre société. **Il est donc interdit d'envoyer de produits d'arachides ou autres dérivés à l'école.** Ceci est également valable pour les fêtes, **aucun gâteau ne sera accepté.** Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet suivant : [www.atelier.on.ca/allergies](http://www.atelier.on.ca/allergies)

## **Vente de lait, repas chaud et sortie scolaire**



Le parent est responsable de s'assurer que son enfant a ses collations et son dîner.

- Chaque année, un programme de lait est offert à l'école pour les élèves. Vous pouvez, si vous le souhaitez, passer votre commande pour votre / vos enfant(s) par le biais des bons de commande qui vous sont envoyés à cet effet.
- Un dîner chaud sera offert trois fois par semaine, allant de la pizza au wrap ou autres produits.
- Tout achat de produit, comme le lait, la pizza, les sorties scolaires ou sportives se font par l'intermédiaire de paiements en ligne dans [www.School-Day.com](http://www.School-Day.com). Un lien vous sera envoyé par votre enfant via une lettre durant la 2<sup>e</sup> semaine de l'année scolaire avec toutes les instructions pour vous y lier.

### Visiteurs à l'école

Toutes les personnes qui entrent dans l'école (parents, bénévoles, visiteurs, etc.) doivent suivre la procédure suivante :

- Entrer par les portes **en avant de l'école entre 7h55 jusqu'à 14h30**.
- Dès l'arrivée, se présenter au secrétariat et expliquer la raison de votre visite. Un laissez-passer vous sera remis suite à l'approbation du personnel du secrétariat.
- Inscrire votre nom et l'heure d'arrivée dans le registre des visiteurs.
- Au départ, inscrire l'heure de départ dans le registre.

### Chaussures

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, nous demandons que les élèves aient une paire de chaussures **pour l'intérieur seulement et une deuxième pour l'extérieur**. Ces chaussures intérieures peuvent être les espadrilles que l'enfant porte pour l'éducation physique (*prêt à éviter les semelles de caoutchouc noires non marquée !*).

### Tenue vestimentaire

Le Csc MonAvenir et l'ÉÉC Sainte-Anne de Milton croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil et l'école exigent la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Le code de tenue vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.

Dans une école élémentaire où le port de l'uniforme est obligatoire, ce dernier doit être en bon état et sans aucune altération. Chaque école doit établir un code vestimentaire qui doit être respecté par tous les élèves. Éléments du code vestimentaire exigés :

1. Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation ou à caractère violent, raciste, sexuel ou vulgaire **est interdit**. Bref, être exempté de tout contenu qui est discriminatoire (p. ex. raciste, anti-noir, anti-autochtone, antisémite, islamophobe, sexiste, transphobe, homophobe, classiste, etc.), ou qui pourrait raisonnablement être interprété comme diffamatoire, menaçant, harcelant ou qui promeut des préjugés ou la haine ;
2. Les accessoires jugés potentiellement dangereux sont interdits.
3. Les tenues décentes, propres et soignées sont obligatoires.

4. Le port d'une casquette, d'un chapeau ou d'un bandana n'est pas permis à l'intérieur de l'école.
5. Le chandail ou la blouse/chemise doit recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
6. La jupe, la robe et les pantalons courts doivent être d'une longueur décente (jusqu'au genou).
7. Le port de vêtements troués, déchirés ou transparents est interdit.
8. Le port de souliers à roulette ou des sandales de plage n'est pas permis.
9. Pour des raisons d'hygiène et de propreté, nous demandons que les élèves aient une paire de souliers pour l'intérieur seulement. Ces souliers peuvent être des espadrilles que l'élève portera pour l'éducation physique.

### CODE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE :

1. Chaussures de sport à semelles non marquées
2. Une paire de bas
3. Un short sportif ou un pantalon de sport
4. Un chandail à manches courtes
5. Le port de bijoux est interdit.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire: [www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf](http://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf)

### Éducation physique

- Tous les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> doivent porter des espadrilles, un pantalon court ou un pantalon de jogging et un tee-shirt pour les cours d'éducation physique. Les souliers d'intérieur sont acceptés pour les cours d'éducation physique. Prière d'inscrire le **nom de l'enfant** à l'intérieur de ses vêtements. Il est préférable que ces choses restent à l'école pour la semaine.
- Pour fin de sécurité, les enfants ne doivent pas porter de bijoux (chaînes, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) pendant les cours d'éducation physique. L'école n'est pas responsable de ces objets. Il est préférable de les laisser à la maison.
- Si votre enfant doit être exempté des cours d'éducation physique pour plus d'une semaine, une lettre d'un médecin doit justifier son exemption.

### Activités parascolaires

Les élèves qui participeront aux nombreuses activités parascolaires de l'école devront signer un contrat spécifiant leur engagement à l'équipe sportive ou au comité duquel ils/elles veulent faire partie. Les parents devront signer également le contrat afin d'assurer la présence continue et l'engagement de l'élève aux pratiques et aux matchs.

### Bénévolat

Nous apprécions grandement l'aide que vous pouvez apporter à l'école et surtout aux enfants.

Un formulaire est disponible en ligne au lien ci-dessous avec la police Halton afin d'obtenir le relevé d'antécédents criminel pour le secteur vulnérable.

<https://www.haltonpolice.ca/en/services-and-reporting/record-checks.aspx>

Si vous êtes disponible et que vous pouvez donner de votre temps, veuillez s'il vous plaît **communiquer avec la direction**. Merci à



l'avance de la part des élèves et du personnel. Notez que tous les bénévoles doivent avoir **un relevé d'antécédents criminels selon la politique du Conseil et du Ministère de l'éducation.**

### Paroisse de la Mission catholique francophone de Milton à la paroisse Sainte-Benedict

Notre école est affiliée Paroisse du Sacré-Cœur de Georgetown (ou via la Mission catholique de Milton amorcée par cette paroisse). Le Père Jonas Ahouansou est responsable de la mission catholique de Milton et de la Paroisse Sacré-Cœur dont la messe dominicale est célébrée le dimanche à 11 h au :

39, rue Guelph  
Georgetown (Ontario) L7G 3Z3  
905-877-4373

Il célèbre aussi à 16 h 00 la messe dominicale pour la Mission catholique de Milton à [Mission catholique francophone de Milton](mailto:info@mcfmilton.org) : [info@mcfmilton.org](mailto:info@mcfmilton.org).

Messe dominicale le dimanche à 16h à la Paroisse Sainte-Benedict au 300 Yates Dr, Milton, ON L9T 2W3.

### Sacrements

Première communion : 2<sup>e</sup> année  
Premier pardon : 2<sup>e</sup> année

L'école, en collaboration avec la Paroisse du Sacré-Cœur de Georgetown (ou via la Mission catholique de Milton amorcée par cette paroisse) et les parents, prépare les enfants à recevoir les sacrements. Des rencontres sont nécessaires et exigées par la Paroisse du Sacré-Cœur de Georgetown ou à la [Mission catholique francophone de Milton](mailto:info@mcfmilton.org). Les dates vous seront véhiculées en début d'année par la paroisse. Il en vient à la responsabilité parentale d'inscrire son enfant avec la paroisse de son choix afin de suivre les cours de préparations avant la réception des sacrements cités ci-haut.



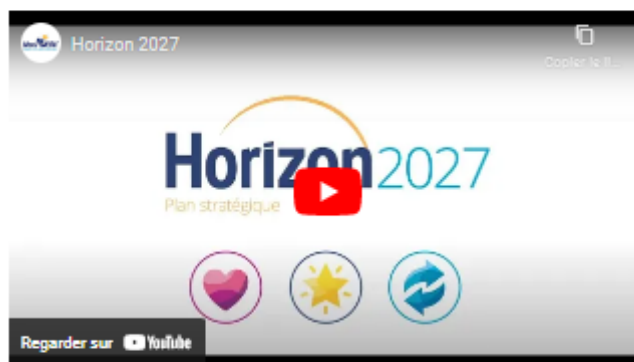
## Horizon 2027

# Horizon2027

Planification stratégique

À l'automne 2021, le Conseil scolaire catholique MonAvenir a entrepris l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour les années 2022 à 2027 : Horizon 2027.

Au terme d'un processus consultatif auquel ont participé 4 000 personnes issues de toute la communauté scolaire (membres du personnel, élèves, parents et partenaires), les axes et objectifs stratégiques suivants ont été retenus :



### École catholique de langue française bienveillante et équitable

- Le concept d'école bienveillante et équitable est bien défini et systématiquement implanté.
- Les élèves vivent des expériences valorisantes qui développent leur identité catholique francophone et plurielle, leur ouverture sur le monde ainsi que leur bien-être et leur santé mentale.
- Les collaborations avec les partenaires enrichissent les expériences des élèves, du personnel et des familles.

Indicateurs et cibles



### Pédagogie innovante, engageante et authentique

- Les pratiques pédagogiques sont actualisées pour développer les compétences nécessaires à la réussite de l'élève et pour répondre au «Profil de sortie de l'élève catholique de langue française».
- L'utilisation active, évolutive et saine de la technologie est une composante essentielle à l'appui de l'apprentissage des élèves.
- Les principes d'équité, d'inclusion et de réconciliation sont intégrés aux pratiques pédagogiques.

Indicateurs et cibles



### Organisation agile

- L'appui et le développement professionnel contribuent à la réussite de l'élève, à la bienveillance, à la construction identitaire et au bien-être du personnel.
- La culture de collaboration entre les services, les écoles, les cadres, les directions d'écoles et le personnel est bien soutenue.
- Les principes d'équité et d'inclusion sont inclus dans les pratiques de recrutement et de rétention des élèves et du personnel.

Indicateurs et cibles

La mise en œuvre du plan Horizon 2027 sera entamée en septembre 2022.

# CALENDRIER SCOLAIRE

## 2023-2024



### AOÛT 2023

D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### SEPTEMBRE 2023

D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### OCTOBRE 2023

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### NOVEMBRE 2023

D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

### DÉCEMBRE 2023

D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### JANVIER 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### FÉVRIER 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

### MARS 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### AVRIL 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### MAI 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### JUIN 2024

D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### LÉGENDE :

- 1<sup>er</sup> et dernier jours de classe
- Journée pédagogique
- Congé
- Journée d'examen au secondaire

Intempéries : Abonnez-vous au service de notifications de votre consortium de transport, consultez le site internet ou suivez-nous sur les médias sociaux.



CscMonAvenir.ca



En-tête de première page

Première page différente Options ▾

		F = Fiabilité	A = Autonomie	I = Initiative	O = Sens de l'organisation	C = Collaboration	R = Autorégulation	
		Salles de classe / Gymnase/ Bibliothèque	Corridors / Escaliers / Casiers	Salles de toilettes / Vestiaires	Activités spéciales / Sorties scolaires/ Rassemblements	Cour d'école	Dîner	Autobus
<p><b>#Fierté</b> Faire des choix réfléchis et assumer les résultats. Action = Réaction d'affirmer sa foi, sa langue, sa culture et sa communauté ainsi que soi-même</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je garde mon espace propre et organisé. (O/A)</li> <li>-Je joue et je travaille en respectant les consignes de l'adulte. (F)</li> <li>-J'accepte de jouer et de travailler avec tous les membres du groupe classe. (C)</li> <li>-Je joue ou travaille en respectant mes pairs. (C)</li> <li>-Je suis fier de mes performances et de mes productions et même celles des autres. (A)</li> <li>-Je demande de l'aide au besoin. (A/R)</li> <li>-J'utilise avec soin l'équipement.</li> <li>-Je lève la main pour parler. (R/A)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je reste dans mon rang. (F)</li> <li>-Je me déplace en tenant compte des gens autour de moi. (F)</li> <li>-Je garde mon pupitre, sac d'école, et vestiaire propre. (O)</li> <li>-Je me dirige directement à l'endroit désigné. (A/F/C)</li> <li>-Je parle en français.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me dirige directement à l'endroit désigné. (F/C)</li> <li>- Je me lave les mains en utilisant une quantité de savon et de papier raisonnable. (F/C)</li> <li>- Je jette le papier utilisé dans les poubelles. (F/C)</li> <li>- Je me change calmement. (A/R)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je suis les consignes des adultes ayant autorité. (F)</li> <li>- Je suis calme à l'endroit désigné. (F/C)</li> <li>- Je représente mon école avec fierté. (F/C)</li> <li>- J'agis prudemment. (F/A).</li> <li>- Je parle français pendant les sorties scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je joue dans mon aire de jeu en jouant à des jeux sécuritaires. (F/C)</li> <li>- J'écoute les consignes de l'adulte. (F/C)</li> <li>- Je suis fier de mes performances et de mes productions et même celles des autres. (A)</li> <li>- J'amène de jouer au son de la cloche en me dirigeant vers ma zone. (A/R/C)</li> <li>- J'utilise avec soin l'équipement. (F)</li> <li>- Je joue en français. (C)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je garde mon espace propre. (O/A)</li> <li>-Je demeure assis à ma place assignée. (F)</li> <li>-Je jette mes déchets à la poubelle et/ou au recyclage. (F/C)</li> <li>-Je fais la prière avant de manger mon dîner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je garde l'allée d'autobus libre. (O)</li> <li>-Je demeure assis en tout temps. (F)</li> <li>-Je garde la nourriture dans mon sac. (O)</li> <li>-J'attends mon tour pour traverser la clôture. (C)</li> </ul>

Conseil scolaire catholique MonAvenir  
110, avenue Drewry, Toronto, ON, M2M 1C5  
Tél. : 416-397-8564 Sans frais : 1-800-274-3784 Téléc. : 416-397-8588

<p><b>#Respect</b> Considération que l'on démontre à l'égard de soi, des autres et des lieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'adopte une position d'écoute lorsque quelqu'un parle. (R/F)</li> <li>-Je suis respectueux dans mes paroles et dans mes gestes. (F/R)</li> <li>-J'écoute les consignes de tous les adultes. (A)</li> <li>-Je lève la main et j'attends mon tour de parole.</li> <li>-J'utilise avec soin le matériel scolaire. (F)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je demeure calme. (F/R)</li> <li>-Je respecte l'espace de mes pairs (bulle). (F)</li> <li>-J'enlève ma casquette / chapeau / capuchon avant d'entrer dans la classe et je le laisse sur mon cruchet/panier. (F/A/C)</li> <li>-Je circule à droite calmement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je respecte mon intimité et celle des autres (p. ex., ne pas regarder sous les portes des autres). (F)</li> <li>-Je garde les lieux propres en respectant la propriété scolaire. (p. ex., mettre le papier brun dans la poubelle) (O)</li> <li>-Je demeure calme (p. ex., je ne cris pas). (F/R)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je participe calmement. (C)</li> <li>-Je respecte l'espace de mes pairs (bulle). (F)</li> <li>-Je suis silencieux pendant les présentations. (F)</li> <li>-Je lève la main et attend le droit de parole avant de faire un commentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'accepte les différences des autres. (C)</li> <li>-Je m'amuse de façon sécuritaire. (F/A)</li> <li>-Je suis respectueux dans mes paroles et dans mes gestes. (F/R)</li> <li>-J'écoute et je respecte les consignes de tous les adultes.</li> <li>-Je marche sur les roches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'écoute et je respecte les directives des adultes / surveillants lors du dîner. (F/C)</li> <li>-Je suis respectueux dans mes paroles et dans mes gestes. (F/R)</li> <li>-Je jase calmement en français. (F/R)</li> <li>-Je respecte les allergies des autres. (C)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je parle de façon calme et polie en français. (F)</li> <li>-Je respecte l'espace de mes pairs en me dirigeant vers l'autobus et dans l'autobus. (F/C)</li> <li>-Je respecte les consignes du conducteur et des brigadiers. (F/R)</li> <li>-Je garde l'autobus propre. (O/C/R)</li> <li>-Je respecte l'assignation des bancs.</li> </ul>
<p><b>#Persévérance</b> Fournir des efforts quotidiens et travailler à mon plein potentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je fais de mon mieux. (R)</li> <li>-Je félicite et j'encourage mes pairs. (C/I)</li> <li>-J'adopte une attitude positive. (I/R)</li> <li>-Je m'abandonne pas face à un défi. (F)</li> <li>-J'utilise les stratégies de débarrasage et de persévérance. (F/R)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je suis les routines/ règlements de façon autonome et sécuritaire. (A/E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je suis les routines/ règlements de façon autonome et sécuritaire. (C)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je fournis les efforts nécessaires pour bien représenter mon école. (F/C)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je suis les règles de façon autonome et sécuritaire.</li> <li>-J'adopte une attitude positive envers les autres et les lieux.</li> <li>-Je mets en application les stratégies de résolution de conflits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je suis les routines/ règlements de façon autonome et sécuritaire au dîner. (A/E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je suis les routines/ règlements de façon autonome et sécuritaire dans l'autobus. (A/E)</li> </ul>

**J'affiche avec fierté mes valeurs catholiques et ma francophonie. J'applique les règles du PCI en tout temps.**